

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue via conférence audiovisuelle, le 14 mai dès 18 h 30.

À laquelle assemblée sont présents, Monsieur Carl Talbot, conseiller, Monsieur Mario Lambert, conseiller, Madame Marie Lise Desrosiers, conseillère, Monsieur Richard Tétreault, conseiller, Monsieur Serge Gélinas, conseiller, Monsieur Luc Ricard, conseiller, Monsieur Jean Roy, conseiller, Madame Julie Daigneault, conseillère formant quorum sous la présidence de Madame Alexandra Labbé, mairesse.

Sont également présents Monsieur Jean-François Auclair, directeur général par intérim et Me Sandra Ruel Greffière.

1. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette assemblée a lieu à huis clos.

2. **Acceptation de l'avis de convocation**

2020-05-334

PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard

APPUYÉ PAR Monsieur Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel que présenté.

Adoptée

5.1 **Adoption du projet de règlement 2020-1436 concernant la division du territoire de la Ville de Chambly en huit districts électoraux**

Ce point a été retiré.

6.1 **Renouvellement du contrat d'assurances de dommages 2019-2020**

2020-05-335

Considérant que la Ville de Chambly, avec d'autres municipalités, à une entente de regroupement conclue pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er

décembre 2018 au 30 novembre 2023, pour l'acquisition de polices d'assurances de dommages avec possibilités de franchises collectives;

Considérant les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc. pour le renouvellement de polices d'assurances pour la période du 1er décembre 2019 au 1er décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Tétreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal renouvelle le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Chambly pour la période du 1er décembre 2019 au 1er décembre 2020 auprès des différents assureurs par l'entremise du courtier d'assurances BFL Canada inc..

Que la conseil municipal autorise le versement de la prime de la Ville de Chambly, soit 94 255,57 \$, pour le terme du 1er décembre 2019 au 1er décembre 2020, au mandataire des assureurs, soit BFL Canada inc..

Que le conseil municipal autorise le versement de la somme de 30 347 \$ constituant la quote-part de la Ville de Chambly au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2019-2020 ainsi que la somme de 37 269 \$ constituant la quote-part de la Ville de Chambly au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.

Adoptée

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette assemblée a lieu à huis clos.

17. Levée de l'assemblée

2020-05-336

PROPOSÉ PAR Monsieur Luc Ricard

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Tétreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 14 mai 2020 soit levée à 19 h.

Adoptée

Alexandra Labbé, mairesse

Me Sandra Ruel, greffière